

PRIX DES ANNONCES : Annonces, la ligne, fr. 0.50; — Ann. financ. (avis d'ass. de soc.), la ligne, fr. 1.00; — Nécrologie, la ligne, fr. 1.00; — Faits divers (fin), la ligne, fr. 1.25; — Faits divers (corps), la ligne, fr. 1.50; — Chron. locale, la ligne, fr. 2.00; — Réparations judiciaires, la ligne, fr. 2.00.

PRIX DES ABONNEMENTS : 1 mois, fr. 2.50 — 3 mois, fr. 7.50 Les demandes d'abonnement sont reçues exclusivement par les bureaux et les facteurs des postes.

L'Echo de Sambre & Meuse

Lettre de Bruxelles

LETTRE DE BRUXELLES (Georges Lorand)

Bruxelles, 6 septembre 1918. La nouvelle de la mort de Georges Lorand, apportée par une dépêche d'Aix-les-Bains, a causé quelque émotion à Bruxelles, où le député de Virton ne comptait que des amis. Avec sa grande taille, sa carrure massive, sa bonne humeur inaltérable, on le croyait bâti à chaux et à sable. La guerre s'étant faite, lui a porté un coup fatal. Les ennemis de l'exil, la commotion des événements, l'incertitude de l'avenir, l'amertume de n'être pas employé selon ses mérites et mis à sa vraie place, la certitude aussi, peut-être, de s'être trompé sur les hommes et les choses, ont développé chez Lorand les germes d'une maladie de cœur à laquelle il a fini par succomber.

Sur ce régime de pourriture, qui avait fini par envahir tous les organismes de l'Etat, Georges Lorand a écrit des lignes vengeresses, qui resteront. Exclusivement absorbé par les questions sociales et confessionnelles, il ne comprit pas tout d'abord la gravité et l'importance du conflit des langues. Comme beaucoup de politiciens, il était enclin à voir un dérivatif destiné à détourner l'attention publique de problèmes qu'il jugeait — combien à tort — plus essentiels. Il crut pouvoir écarter cette diversion en proclamant le fameux principe de l'égalité des langues, qui n'était provisoirement la controverse dans une obscure équivoque. En réalité, comme beaucoup de ses congénères, il n'avait pas étudié la question, la jugeant indigne de son attention. Quant elle lui fut exposée — et nous croyons y avoir contribué quelque peu — il fut frappé de son importance et de son étendue, et il devint, avec Destree, un des fondateurs de l'Assemblée wallonne.

Lorand était trop familiarisé avec la politique internationale pour ne pas voir, quelques années déjà avant la guerre actuelle, qu'un rien allait suffire à mettre le feu à l'Europe. En 1913, il suggéra à M. de Broqueville, en quête d'un bon système de défense, un projet qui eut pu donner 350.000 soldats à la Belgique en moins d'un an. Il avait même étudié son projet et l'avait fait examiner, avant de le présenter au Parlement, par des autorités militaires qui en avaient admiré les dispositions pratiques et rationnelles. Mais le siège de M. de Broqueville était fait, et il écarta le projet Lorand d'un geste dédaigneux qu'il a bien dû regretter depuis...

Lorand avait quitté Bruxelles à la veille de l'occupation de la capitale par les armées allemandes. Il n'avait pas voulu suivre le gouvernement à Anvers, et s'était retiré à Tournai. L'avance allemande le força bientôt à gagner l'intérieur de la France. Quand le gouvernement belge débarqua au Havre, il comprit la nécessité de mettre la main sur Lorand, dont l'esprit d'indépendance bien connu l'inquiétait. Lorand eut le tort de se laisser imposer des missions qui visaient plus à le compromettre qu'à mettre utilement sa force et son talent au service de son pays. Pendant ce temps, les malins s'attribuaient les bons postes. Lorand, Vandervelde et Hymans devinrent ministres à portefeuille, l'Avenir Wallon de Bruxelles osa demander pourquoi le parti progressiste était oublié dans ce partage. C'est évidemment Lorand qu'il avait en vue, Lorand, qui, depuis la mort de Paul Janson, était devenu effectivement le chef du parti.

Ce fut un spectacle attristant de voir Lorand attelé au char où se prélassait la bande du XX^e Siècle, parvenue à faire croire — même à un homme comme lui — qu'elle personnifiait l'honneur du pays, alors qu'elle ne représentait que les profits du régime — d'un régime qu'il aurait fallu abattre dès les premiers jours de la guerre, comme les républicains français abattirent le second Empire au 4 septembre... Lorand était président de la Ligue belge des Droits de l'Homme, qu'il avait fondée avec le professeur Monseur. En cette qualité, il s'occupa particulièrement de l'affaire Ferrer qu'il ne put soustraire à l'exécution de son jugement, et de l'affaire Joris, où il fut plus heureux.

Il était député de Virton et sa mort appelle à lui succéder l'avocat Rahlenbeek, son suppléant. A la Reforme, à l'Express, au Ralliement, dont il était le collaborateur assidu, il apporta d'abondantes contributions aussi remarquables par l'indépendance des points de vue que par la connaissance profonde qu'il avait de la politique belge et étrangère. Il avait sa manière d'écrire qui ne plaisait pas à tout le monde, mais qui n'en avait pas moins un caractère personnel très accusé : la phrase longue, très longue, coupée d'incidentes — et qui donc a dit que la phrase longue est la vraie phrase française, — la phrase Louis XIII ? A l'étranger, il collaborait, avant la guerre, au Secolo de Milan, à la Neue Freie Presse de Vienne, et à de nombreuses publications françaises où ses articles étaient toujours fort recherchés.

En somme, un journaliste de race, un vrai, ayant le feu sacré, tout à sa profession, abatteur acharné de copie, restant journaliste à la tribune de la Chambre, et qui le serait resté même au gouvernement — tel Clémenceau — si la chance avait voulu le porter jusque-là, ce qu'il méritait...

Qu'il nous soit permis, pour finir, de dire que nul n'a jamais fait de Lorand un éloge plus sincère et plus juste que feu le député de Namur, Joseph Grafé, qui fut son ami, et que l'implacable mort a enlevé trop tôt, comme Lorand, aux espérances de son parti et de son pays.

F. FOULON.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

« L'Echo de Sambre et Meuse » publie le communiqué officiel allemand de midi et le dernier communiqué français, douze heures avant les autres journaux

Communiqués des Puissances Centrales

Berlin, 9 septembre. Théâtre de la guerre à l'Ouest. Au Nord du bois de Ploegsteere, ainsi que sur le canal de La Bassée, combats locaux. Au Nord d'Armentières, l'ennemi a attaqué derechef. Nous l'avons rejeté et lui enlevé des prisonniers. Dans le secteur du canal, près d'Arleux-Havrencourt, activité d'artillerie et engagements de reconnaissances. Au Sud de la route Péronne-Cambrai, en mettant en ligne des forces puissantes, l'adversaire a poursuivi son offensive contre la ligne Gouzencourt-Epehy, au Nord de Templeux. Toutes les tentatives se sont écroulées avec les pertes les plus lourdes pour lui. Hier, nos avant-troupes ont empêché l'ennemi numériquement supérieur de progresser par St-Simon et de franchir le canal de Crizat. Entre l'Oise et l'Ailette, on signale des escarmouches d'observation. Entre l'Ailette et l'Aisne, après plusieurs vaines attaques partielles, l'ennemi a, vers le soir, déclenché une attaque générale. Sur la totalité du front, en partie au cours de corps-à-corps et par des contre-poussées, il a été refoulé d'une manière sanglante. Entre l'Aisne et la Vesle, des attaques de détail se sont écroulées. En Champagne, on signale des poussées séparées de l'adversaire. D'une escadre anglaise volant à l'attaque, nous avons descendu 5 avions. Dans le courant du mois d'août, sur les fronts allemands, 565 aéroplanes, dont 62 par nos canons anti-aériens, et 53 ballons captifs ennemis ont été abattus. 251 appareils sont tombés en notre possession. Les autres se sont abattus d'une manière visible au-dessus des lignes adverses. En combat aérien, nous avons perdu 143 avions et 86 ballons captifs.

Dans la région de Laffaux ainsi qu'au Nord de Celles-sur-Aisne, nous avons maintenu nos positions malgré plusieurs contre-attaques allemandes. Deux coups de main exécutés par nous en Champagne nous ont valu des prisonniers.

Paris, 8 septembre (11 h.). Au cours de la journée, nos troupes ont réalisé de nouveaux progrès. Au Nord de la Somme, nous avons enlevé Vaux, Flidgnières et Bappencourt. Avec ce village, nous avons pris Le Banil, au Sud de la Somme. La résistance des Allemands a été particulièrement opiniâtre. Des combats violents se sont livrés au Nord et à l'Est de Saint-Simon. Avesnes attaqué par les Allemands et repris en partie par eux, a été conquis par nous de nouveau. Après une lutte acharnée qui nous a donné une centaine de prisonniers, Asteamps (Nord-Est de St-Simon) est tombé entre nos mains. De part et d'autre de l'Oise, nous avons gagné du terrain à l'Est de Parguiers et à l'Ouest de Servais.

Paris, 7 septembre. — Officiel de 3 h. De la Somme à l'Oise, nos troupes ont continué la poursuite pendant toute la nuit, brisant les résistances locales et talonnant les arrière-gardes ennemies. De part et d'autre de la Somme, nous avons occupé Pithon, Sommette-Encourt et Dury-Ollezy (cinq kilomètres à l'Est de Ham). Plus au Sud, nous tenons Cugny et nous avons atteint les lisières Ouest du bois de Genlis. Au Nord de l'Oise, nos troupes sont entrées dans Ternier; elles bordent, à l'Est de cette ville, la voie ferrée et le canal. Au Nord de l'Ailette, la basse forêt de Coney est toute entière en notre possession, ainsi que Barisis, qui a été enlevé de haute lutte en dépit de l'opiniâtre résistance de l'ennemi. Nous avons dépassé, au Nord de Quinicy-Basse, le village d'Aulers et celui de Bassoles-Aulers. Au Sud de l'Ailette, Nanteuil-la-Fosse, le fort de Condé et Condé-sur-Aisne sont à nous. Aucun changement au Nord de la Vesle.

Paris, 7 septembre (officiel de 11 h.). Au cours de la journée, l'avance de nos troupes a atteint 7 ou 8 kilomètres en profondeur sur le front de la Somme. L'ennemi, dont la résistance s'est fortement accrue, n'a pu, en dépit de tous ses efforts, s'opposer au passage du canal de Saint-Quentin, que nos troupes ont franchi à Pont-de-Tugny et à Saint-Simon après un violent combat. Ces deux localités sont en notre pouvoir. Du Nord au Sud, nous tenons la ligne générale : abords Ouest de Vaux, Fluquières, Haponcourt, Est de Pont-de-Tugny et de St-Simon, Avesnes, abords Ouest de Jussy, voie ferrée de Ham à Ternier, Amigny-Rouy et Barisis. L'ennemi a laissé partout entre nos mains un matériel très important. Sur le front de l'Ailette et entre l'Ailette et l'Aisne, peu de changement. Nous avons progressé au Nord de Vauxaillon et enlevé Celles-sur-Aisne. Nous avons repoussé deux violentes contre-attaques ennemies au Sud du moulin de Laffaux. Sur toute cette partie du front, ainsi qu'au Nord de la Vesle, l'ennemi a réagi violemment par son artillerie.

Londres, 6 septembre. — Officiel. Nos troupes ont gagné du terrain la nuit à l'Ouest de La Bassée et repoussé une attaque dirigée par l'ennemi contre un de nos nouveaux postes de cette région. Par notre marche en avant incessante hier et la nuit dernière, nous nous sommes fixés dans des parties de l'ancienne ligne du front allemand à l'Est de Neuve-Chapelle et avons réoccupé notre ancienne ligne dans le secteur de Faugassart. Au cours d'une fructueuse attaque, nos troupes ont avancé hier soir leur ligne au Nord-Ouest d'Armentières et fait des prisonniers.

Londres, 7 septembre. — Officiel. Nos troupes ont encore gagné du terrain hier soir et la nuit, à l'Est et au Nord-Est de Péronne; elles se sont emparées de Hancourt, de Sorel-Grand et de Metz-en-Gouture. Au Nord du dernier village, elles ont pénétré dans la partie occidentale du bois d'Havincourt et fait un grand nombre de prisonniers. Au Nord du canal de La Bassée, nos patrouilles ont avancé dans les positions allemandes près de Canteleux et de Violaines. Plus au Nord, nous avons exécuté une petite et heureuse opération entre la hauteur 63 et Wulverghem; une cinquantaine de prisonniers sont restés entre nos mains et nos lignes ont été légèrement avancées vers Menin.

Rome, 6 septembre. — Officiel. Tout le long du front de montagne, notre artillerie a efficacement bombardé les lignes et les voies de communication de l'ennemi. Dans le bassin de Laghi et dans la vallée de l'Assa, nos patrouilles ont dispersé des détachements ennemis. Au Nord du mont Fenera, les Autrichiens ont tenté de pénétrer dans notre première ligne, dont les défenseurs les ont d'abord arrêtés, puis contre-attaqués et mis en fuite en leur infligeant de fortes pertes. Nous avons dispersé à coups de fusil des éclaireurs ennemis sur le cours inférieur de la Piave, tandis qu'ils tentaient la nuit de passer le fleuve en barque.

Rome, 7 septembre. — Officiel. Après une courte, mais violente préparation d'artillerie, des troupes françaises ont attaqué hier matin les positions ennemies à l'Est d'Azio; elles ont fait 47 prisonniers et sont rentrées dans leurs lignes après avoir détruit les ouvrages autrichiens. En Judcarie, dans la vallée de Concei et dans la vallée de l'Astico, nos avant-postes ont repoussé des détachements ennemis. Dans la vallée de la Frenzela, nos patrouilles de reconnaissance ont pris des armes et du matériel.

Communiqués des Puissances Alliées

Paris, 8 septembre (3 h.). Au Nord de l'Oise, nous nous sommes emparés du village de Mennessy et nous bordons le canal de Saint-Quentin. Au Sud de l'Oise, nous avons progressé jusqu'aux abords de Servais.

Dans le secteur de Grappa, un détachement d'assaut autrichien a tenté par trois fois d'attaquer nos lignes; il a été repoussé par une vigoureuse canonnade. Berlin, 6 septembre. — Officiel. Depuis le 2 et le 3 septembre — jours où nous avons eu plus de combats — il n'y a plus eu de combats de longue durée, car l'ennemi a mis beaucoup de temps pour s'apercevoir de nos mouvements; il a continué à bombarder nos anciennes lignes et ce n'est que longtemps après la fin de nos mouvements qu'il nous a suivis en tâtonnant et en envoyant des patrouilles accompagnées de tanks contre nos arrière-gardes restées sur le terrain évacué. L'ennemi n'a pas encore osé entrer dans le coin qui s'étend près d'Arleux. Ce n'est que le 4 septembre dans l'après-midi, que des combats opiniâtres se sont livrés près d'Inchy et de Mouvaux. Les importants mouvements exécutés par les Anglais dans nos anciennes tranchées près d'Arleux et à l'Ouest d'Ecoust-Saint-Quentin ont été pris sous le feu efficace de notre artillerie. Peu à peu, le feu de diversion de l'ennemi s'est affaibli. Par contre, nos adversaires poursuivent la destruction absurde de la ville de Douai en y lançant des grenades de moyen et de très gros calibre. Un obus a détruit hier le théâtre. La partie occidentale de la ville est en flammes. Cambrai a été fortement arrosée de bombes, dont les explosions ont de nouveau tué et blessé un grand nombre d'habitants. Une escadrille de bombardiers ennemis, composée de 7 appareils, a survolé Valenciennes le 4 septembre, vers 11 h. du matin; elle a été attaquée par surprise par nos aviateurs de combat. Les aviateurs ennemis ont lancé des bombes dans la ville de Valenciennes; le portail de l'église Saint-Pierre a été touché. 2 des 7 avions ennemis ont été descendus au-dessus de Valenciennes et 3 autres ont été abattus près de Saint-Quentin tandis qu'ils regagnaient leurs lignes.

Berlin, 6 septembre. — Officiel. Les nuits du 1er au 2, du 2 au 3 et du 3 au 4 septembre, nos escadrilles de bombardiers ont lancé la formidable quantité de 204.251 kilos d'explosifs sur des objectifs d'ordre militaire situés à l'arrière du front anglais et du front français. Il s'agissait surtout de toucher les gares importantes qui servent à envoyer des renforts dans la région où se livrent les grandes batailles et de détruire de vastes dépôts. C'est ainsi que les gares de Poperinghe, de Villers, de Saint-Pol, d'Abbeville, de Lihons et de Rosières ont été copieusement arrosées de bombes qui sont tombées partout sur leurs buts. Des heures après nos attaques aériennes, un grand nombre d'incendies sévissaient encore et des quantités d'explosifs se faisaient entendre. D'autre part, il s'agissait pour nos aviateurs d'attaquer les localités bordées de troupes ennemies et d'inquiéter celles-ci à l'arrière de leurs lignes. Les incendies et la leur des explosions des dépôts de munitions de Péronne, Croisilles, Comblès, Roye et Montdidier ont longtemps éclairé la route de retour de nos aviateurs. Aux endroits où de nombreuses lumières révélèrent de grands mouvements dans les camps établis dans les bois, ils ont attaqué ceux-ci à coups de bombes et de mitrailleurs. Nos escadrilles ont aussi entravé de cette façon le trafic sur les routes. Des colonnes en marche ont fui en débandade et ont cherché à se garer de nos mitrailleuses meurtrières en se cachant derrière les tranchées et les haies. Entre Bray et Péronne, un de nos aviateurs, volant à faible altitude, a plusieurs fois touché en plein une longue colonne de munitions; deux voitures ont sauté avec fracas. Sur plusieurs champs d'aviation ennemis, nos grenades incendiaires ont détruit onze ballons et fait sauter des tanks remplis d'essence. Nos nos vols ont été contrebutés avec une violence extraordinaire par les canons spéciaux, les mitrailleuses et les avions de chasse ennemis, ce qui rend d'autant plus remarquables les exploits de nos bombardiers, qui sont dignes de leurs camarades de chasse qui, du 1er au 4 septembre inclus, ont descendu 131 avions et 28 ballons captifs ennemis.

Milan, 6 septembre. — Dans une grande menuiserie de Busto Arzizio, un violent incendie a détruit un important stock de bois. Les dégâts s'élevaient à plus d'un demi-million de lire. La même nuit, un autre incendie a causé pour plus de 100.000 lire de dégâts dans la fabrique de wagons de Tregnago.

Berlin, 7 septembre. — Le maréchal de la Cour annonce que l'état de santé de l'impératrice s'améliore de façon satisfaisante. Sa Majesté est déjà autorisée à se promener en voiture.

Berlin, 7 septembre. — Le grand-vizir Talaad Pacha est arrivé ce midi à Berlin, accompagné de Reschad Bey, sous-secrétaire d'Etat.

Berlin, 7 septembre. — Le 9^e emprunt de guerre allemand sera émis du 23 septembre au 23 octobre. Le public sera appelé à souscrire des obligations 5 p. c. et des Bons du Trésor 4 1/2 p. c.

Les Opérations à l'Ouest

Milan, 7 septembre. — Le « Secolo » annonce que les Alliés disposaient d'un peu plus de 8.000 chars d'assaut, dont le tiers doit être considéré comme perdu.

Bâle, 6 septembre. — Du colonel Egli dans les « Basler Nachrichten » : — Les Français n'ont pas réussi à démoraliser les troupes allemandes. Le nombre de leurs prisonniers et l'importance de leur butin n'ont pas dépassé la normale de toute grande offensive.

Londres, 8 septembre. — On mande de Paris au « Daily Express » : — Les autorités militaires françaises ont décidé que la classe de 1920, appelée sous les drapeaux, sera envoyée en garnison à l'arrière du front en novembre prochain.

Londres, 8 septembre. — Le « Morning Post » et le « Daily Telegraph » préparent leurs lecteurs à la diminution de la fougue de la grande offensive de l'Entente.

Londres, 8 septembre. — Du correspondant de guerre de l'Agence Reuter : — Plus les Allemands approchent de la ligne Hindenburg, plus leur résistance s'accroît. Les Allemands ont percé les digues de la Scarpe sur une grande longueur; la région est, en conséquence inondée.

Londres, 7 septembre. — Du « Morning Post » : — Les armées allemandes se retirent, mais leur force de résistance ne semble pas brisée. Bien qu'elles soient numériquement affaiblies, leur moral paraît intact. Les Allemands sont de vaillants soldats et nous devons nous incliner devant leur bravoure. Genève, 8 septembre. — Le « Démocrate » apprend de source française bien informée : — Dimanche soir, à 10 h. 1/2, une formidable explosion s'est produite sur le front français. Touché par des grenades allemandes, un dépôt de munitions français a sauté.

La Guerre sur Mer
Washington, 7 septembre. — On annonce officiellement que le vapeur de transport « Mount Vernon », l'ancien « Kronprinzessin Cecilie », qui rentrait en Amérique, a été torpillé à 300 milles de la côte française. Il a pu atteindre un port. Il n'y a pas de pertes de vies humaines à déplorer.

NÉGOCIATIONS DE PAIX
Berlin, 6 septembre. — Aujourd'hui ont été échangés au ministère des affaires étrangères les ratifications des traités russo-allemands signés le 27 août, c'est-à-dire le traité complémentaire au traité de paix, ainsi que l'accord financier et l'accord sur le droit privé qui complètent le traité complémentaire russo-allemand. Le texte de ces documents sera publié prochainement.

Berlin, 7 septembre. — La « Gazette générale de l'Allemagne du Nord » fait connaître le contenu de l'acte additionnel au traité de paix de Brest-Litovsk. Le chapitre Ier du traité complémentaire règle la question de la délimitation des frontières sur tous les fronts où des troupes allemandes et russes se trouvent en présence. Des commissions spéciales seront chargées de délimiter les nouvelles frontières, ce qui aura lieu de manière qu'une zone neutre subsiste et qui ne pourra être franchie par aucun ressortissant des armées, sauf les parlementaires. Si le trafic régulier n'existe pas entre les fronts, les commissions se chargeront de l'établir. Le chapitre II stipule que l'Allemagne ne s'immiscera en aucune manière dans les affaires intérieures de la Russie ni des territoires qui ont fait partie de l'Empire.

Elle ne provoquera et n'encouragera pas la création d'États autonomes dans ces territoires. Le chapitre III traite de la situation dans la Russie septentrionale. L'Allemagne se porte garante que la Finlande n'entreprendra jamais d'attaquer l'intégrité des territoires russes.

De son côté, la Russie mettra tout en œuvre pour faire respecter sa neutralité et chasser les forces militaires de l'Entente de la Russie du Nord. Le chapitre IV a trait à l'Esthonie, la Livonie, la Courlande et la Lithuanie. La Russie s'engage à évacuer les territoires Esthonie et en Livonie; elle renonce à la souveraineté sur ces provinces et à toute immixtion dans leurs affaires intérieures. Il sera décidé de leur sort en conformité de vues avec la population.

Le reste de l'article règle les relations économiques avec la Russie à travers ces quatre pays. La Russie aura, après de Revel, de Riga et de Mitau, trois entrepôts où les marchandises à destination d'origine de la Russie pourront être dédouanées par les employés russes.

Le chapitre V prévoit l'évacuation par les troupes russes des districts de la mer Noire occupés par elle, sauf la Caucase, après la conclusion de la paix entre la Russie et l'Allemagne. Au chapitre VI, la Russie consent à ce que l'Allemagne reconnaisse la Géorgie comme État indépendant.

La Russie accélérera dans la mesure de ses moyens la production pétrolière dans la région de Bakou et en cédera le quart, par quantité mensuelle à déterminer, à l'Allemagne.

Si les quantités produites ne suffisent pas, elles seront complétées par la production d'autres régions. Au chapitre VII, l'Allemagne reconnaît le droit de propriété de la Russie sur les navires de guerre saisis après la ratification du traité de paix de Brest-Litovsk, ainsi que son droit sur les stocks de matières qui ont été saisis après la conclusion de la paix, à l'exception toutefois de ceux saisis en Ukraine et en Finlande.

Au sujet des accords spéciaux prévus à l'acte, il convient de faire remarquer, dit l'Agence Wolff, que l'Allemagne se déclare prête à évacuer les territoires russes situés à l'Est de la Bérézina à mesure des paiements que la Russie s'est engagée à faire en vertu de l'accord financier russo-allemand, et ce avant la conclusion de la paix générale.

Après la délimitation des frontières de la Livonie et de l'Esthonie, l'Allemagne évacuera incontinent les territoires situés à l'Est de ces frontières. La Russie consentira à céder à l'Allemagne des ressources étatiques déterminées, et en particulier les concessions d'État, en garantie des emprunts qui lui seront faits.

Un nouvel accord réglera la forme de ces garanties.

Petites Chroniques

L'Avenir de l'Industrie textile flamande

Les projets de guerre économique toujours plus accentués de la part de l'Entente assombrissent, de jour en jour, les perspectives de l'avenir économique de la Flandre. Après les dures menaces auxquelles les intérêts maritimes d'Anvers sont exposés par la remise d'importantes concessions à des compagnies et à des armateurs franco-anglais à côté de la ruine complète à laquelle va l'industrie diamantaire d'Anvers suite de l'installation récente de tanneries en Angleterre, en Afrique du Sud, en France et au Japon, l'industrie textile flamande peut être considérée maintenant comme gravement compromise par les Anglais et les Américains.

Cette menace se dirige surtout contre les filatures flamandes qui ainsi que le « Nieuwe Gentsche Courant » l'écrit, occupaient avant la guerre plus de cent fois autant d'ouvriers que l'industrie du diamant.

L'Angleterre et l'Amérique au cours de la guerre ont si fortement augmenté le nombre de leurs métiers à tisser qu'elles seront à même, après le conflit, de travailler seules, toute la récolte de coton de l'Amérique, de l'Égypte et de l'Inde.

A l'importation de coton brut de ces pays constituant précisément la majeure partie des 60.000 tonnes travaillées en moyenne en Belgique en ces dernières années; aussi le manque de cette importation après la guerre mettrait à lui seul, dans une situation extrêmement difficile, l'industrie textile belge et surtout l'industrie textile flamande.

Si l'on tient compte en outre de ce que l'Angleterre et l'Amérique après la guerre se montreront peu disposées, afin de rétablir ou de consolider leur propre industrie textile, à livrer les matières premières nécessaires à leurs concurrents, fussent-ils d'anciens alliés, pour ne pas parler de leurs ennemis, on doit admettre que l'industrie textile flamande, les entreprises particulières et environ un quart de million d'ouvriers vont à leur ruine certaine, si l'on ne parvient pas à remplacer la matière à filer utilisée jusqu'ici.

Cette compensation semble être trouvée dans une nouvelle méthode de tisser le lin. Un industriel gantois a, dit-on, réussi, en réunissant les métiers de façon appropriée, à tisser si finement le lin qu'il équivaut complètement en solidité et en bonté au coton et

qu'il peut également être transformé en fines dentelles.

La Flandre est un pays qui produit beaucoup de lin, et peut s'en procurer en Orient pour le cas où l'Angleterre et l'Amérique étendraient leur boycottage au point de vue du coton aux pays avoisinants les Puissances centrales. Aussi, termine le journal susmentionné, les perspectives de l'industrie textile flamande paraissent plus favorables en dépit des graves dangers qui la menacent de la part de l'Angleterre et de l'Amérique, surtout si l'on peut également profiter des progrès techniques de l'Allemagne en ce domaine.

Chronique Locale et Provinciale

Conseil communal de Namur

Séance du samedi 7 septembre, à 8 h.
Présents : MM. A. Proès, bourgmestre, président; Lecoq, Delonnoy, Ronvaux, Charlier, échevins; Gris, Houdret, Leroy, Antoine, Attout, Falmagne, Goffin, Lemaitre, Wodon, Van Meldert, Conseillers; Cauchie, secrétaire.

M. le bourgmestre rend hommage à la mémoire de feu Monsieur Dohet, receveur communal, fonctionnaire servable, probe et dévoué aux intérêts de la ville de Namur, une lettre de condoléances sera envoyée à la famille; tous les conseillers debout donnent leur assentiment.

On aborde l'ordre du jour :
1° Emprunt de 25 millions de francs.
Examen de propositions des maisons de Banque, Rapport de la commission des finances.

M. Falmagne donne lecture du rapport. Il y a eu plusieurs commissions. La Banque de Bruxelles offre l'emprunt à 96,50, le crédit communal à 95 et les banques namuroises à 95,25.

Une discussion s'engage au sujet des intérêts intercalaires pour les dépôts à vue parce que la ville ne croit pas utiles de suite l'intérêt de l'emprunt. M. Lecoq, échevin des Travaux publics et des Finances donne lecture de la protestation suivante :
Messieurs,

Je ne puis admettre le rapport dont on vient de vous donner lecture et je vais expliquer les raisons qui m'obligent à le combattre.

L'emprunt à contracter par la ville de Namur est de 27.000.000 francs, on a fait appel aux différentes banques du pays, le 26 août 1918 et dans les termes suivants :
Monsieur...

Nous avons l'honneur... Les organismes financiers que la conclusion de cet emprunt intéresse sont invités à remettre leurs offres à l'hôtel de ville de Namur, le lundi 2 septembre 1918, à 11 heures, conformément aux dispositions ci-après :

L'emprunt nominal de 27.000.000 francs dont il s'agit sera remboursable par 66 annuités, amortissement immédiat, avec clause de remboursement anticipatif à partir de 1930, il comportera la création de 54.000 obligations de 500 francs rapportant 4 1/2 % d'intérêt annuel; les organismes financiers en présentant leurs offres comme il est dit ci-dessus feront connaître le cours de reprise pour la totalité des obligations de l'emprunt et le taux d'intérêt bonifié à la ville de Namur pour les sommes restant en compte courant; elles feront connaître en outre la façon dont les fonds seront mis à la disposition de la ville de Namur.

Celle-ci aura la faculté de laisser les fonds en compte-courant pendant le délai qui lui conviendra, Agréé...

Le 2 septembre quatre organismes financiers ont remis par l'entremise de leurs délégués les offres suivantes à la ville de Namur.

1. Le Crédit communal propose 95 p. c.
2. Les Banques de la place de Namur 95,25 p. c.
3. La Banque Hauptmann de Bruxelles 95,50 p. c.
4. La Banque de Bruxelles 96,50 p. c.

C'est donc cette dernière qui offre la reprise au prix le plus avantageux. C'est-à-dire une somme de 337.500 francs de plus que les Banques de Namur, venant en deuxième place.

Si la ville de Namur prenait toutes les sommes en une fois, la question serait résolue en faveur de la Banque de Bruxelles.

Mais il y a la question des intérêts en compte courant, et celle-ci doit être examinée de très près car une grosse partie des capitaux empruntés devra rester en dépôt dans les banques jusqu'au moment de leur emploi.

Pourquoi dira-t-on emprunter plus que les besoins immédiats ? La réponse sera aisée : actuellement il y a dans les banques d'énormes disponibilités, les Banques ne donnent aux déposants que des intérêts dérisoires et il est avantageux de profiter de cette situation pour emprunter maintenant les capitaux qui nous seront indispensables à la conclusion de la paix et que nous ne pourrions obtenir à cette époque, qu'à des conditions beaucoup plus onéreuses.

Il en résulte que la question des intérêts à recevoir des capitaux laissés en dépôt à la Banque doit jouer un grand rôle ici :

Les différentes Banques donnent les intérêts suivants :
1° Banque de Bruxelles : 3 p. c. ;
2° Crédit communal : 3 1/2 p. c. ;
3° Banque Hauptmann : 2 à 3 3/4 p. c. ;
4° Banque de Namur : 3 à 4 p. c. ;

Examinons les termes mêmes des propositions de la Banque de Bruxelles, la plus avantageuse pour la reprise de nos obligations 96,50 % avec les propositions des Banques de Namur qui n'offrent que 95,25 %.

La Banque de Bruxelles répond comme suit : « Intérêt bonifié sur les fonds provenant du produit de l'emprunt et laissés en compte courant chez les Banques contractantes pour le délai qui conviendra à la ville : 3 % l'an.

La ville pourra disposer des fonds soit par prélèvement direct auprès des Banques contractantes, soit par virement au Crédit de son compte chez son banquier à Namur, soit par remises d'accréditifs sur l'agence de Namur de la Banque nationale de Belgique.

Les Banques de Namur disent : Les sommes restant disponibles chez nous porteront intérêt à votre profit : En compte à vue, à 3 p. c. l'an, les prélèvements pouvant s'élever à 500.000 fr. sans préavis. En compte à terme d'un an minimum à 3 1/2 p. c. l'an.

En compte à terme de deux ans minimum à 4 p. c. l'an ou si vous le préférez au taux uniforme de 3 1/2 p. c.

Il en résulte que les Banques de Namur, d'abord exigent un préavis (non indiqué) pour toute somme dépassant 500.000 frs, la Banque de Bruxelles ne fait aucune restriction, elle s'engage à vous faire remettre toutes les sommes que vous lui réclamerez et ce immédiatement.

Pour les comptes à vue, la Banque de Bruxelles vous bonifie 3 p. c., les Banques de Namur même intérêt de 3 p. c.

Les Banques de Namur vous font une proposition nouvelle, non demandée dans la lettre du 26 août 1918, leur adressée pour les inviter à l'adjudication, savoir : Pour les sommes que vous vous engagez à laisser entre leurs mains pendant un an au moins elles vous restitueront deux ans au moins à p. c. et pour celles qui resteraient deux ans au moins à p. c.

La Banque de Bruxelles a pas fait semblable proposition pour la raison que les conditions de toutes les banques de Belgique pour les comptes à terme sont fixées officiellement par le règlement des opérations de chacun de ces établissements et que ce règlement prévoit précisément l'intérêt de 3 1/2 p. c. pour les dépôts de un an au minimum et de 4 p. c. pour les dépôts de plus de 2 ans (4 1/2 pour les dépôts de plus de cinq ans) — (à la Banque de Bruxelles).

On s'est livré alors à la demande de certains membres de la commission et sur leurs indications, à des calculs sur des probabilités pour appliquer les différents taux proposés par les Banques de Namur.

Dans la 1^{re} hypothèse, on arrive à ce résultat que les intérêts intercalaires offerts par les Banques de Namur dépassent ceux de la Banque de Bruxelles de 479.095 frs 72 mais si vous en déduisez les 337.500 frs que la Banque de Bruxelles offre en plus sur la reprise des obligations, une somme de 141.595 frs 72.

Dans la 2^e hypothèse, les intérêts intercalaires offerts par les Banques de Namur dépassent ceux de la Banque de Bruxelles de 365.405 fr. 72 — 337.500 fr. = 27.905 fr. 72.

Pour arriver à ces résultats, on a tenu sur des probabilités, des hypothèses, qu'on a laissé ignorer aux Banques étrangères.

Un banquier de Namur nous a demandé avant l'adjudication si nous comptons laisser certaines sommes longtemps en compte courant, nous n'avions aucune raison de lui celer la vérité à savoir que les sommes prévues pour les reconstructions de la place d'Armes et de l'hôtel de ville notamment resteraient assez longtemps sans emploi, c'est sans doute ce qui a engagé les Banques de la place à proposer une formule nouvelle le compte à terme.

Or c'était inutile puisque les conditions de ces comptes à terme sont affichées dans toutes les banques et que la Banque de Bruxelles offre le même avantage.

Serait-il équitable d'agir comme le propose la commission, je ne l'ai pas cru et j'ai proposé à cette dernière de demander quel intérêt donnerait la Banque de Bruxelles pour les sommes laissées en compte à terme avec préavis d'un an ou préavis de 2 ans, ce qui n'est même pas nécessaire ainsi que je l'ai appris depuis.

Après réflexion : J'ai tenu à protester contre pareille manière de procéder et je suis certain que ma protestation ne restera pas isolée et que jamais pareille procédure ne recevra l'approbation de l'autorité supérieure.

Les conclusions du rapport sont rejetées par 9 voix (de gauche) contre 2 et 1 abstention, toutes les voix de la droite.

L'emprunt est donc adjugé, régulièrement au plus bas soumissionnaire, la Banque de Bruxelles, qui donne à la ville de Namur 337.500 francs de plus que les Banques de Namur.

M. Ronvaux dit qu'il y a une erreur dans l'adjudication, que seule une partie de cette formidable somme pour 1918 suffirait donc 2 millions pour les besoins immédiats pour soutenir les diverses œuvres. La question des intérêts intercalaires aurait dû être prévue dans l'emprunt.

Les 27 intérêts intercalaires des Banques de Namur sont de 3 p. c. à vue, 3 1/2 p. c. pour un an, 4 p. c. pour deux ans. La Banque de Bruxelles n'offre que de 3 p. c. pour dépôt en compte courant.

M. Ronvaux dit qu'il n'est pas très compétent dans les questions de banque ne fréquentant pas ces établissements. La Banque de Bruxelles a envoyé un contrat prévoyant les intérêts intercalaires plus conséquents que ceux connus dans les propositions des banques namuroises qui paraissent plus avantageuses pour les finances communales mais qui le sont en réalité beaucoup moins.

Enfin M. le Bourgmestre dit qu'il aurait voulu favoriser les maisons namuroises mais que les conditions de la Banque de Bruxelles sont plus avantageuses. On vote : 8 oui, 2 non et 1 abstention. La Banque de Bruxelles est déclarée adjudicataire.

Le compte 1917 de l'église Saint-Nicolas et celui de l'église Saint-Loup sont approuvés.

4. Hospices civils, demande de crédits : on vote un crédit en faveur du personnel pour vie chère.

5. Règlement de la caisse des pensions des fonctionnaires et employés communaux : on vote diverses modifications en faveur des employés.

6. Indemnité de vie chère. Application du calcul des pensions. Rapports des commissions des finances et des pensions :
Il y aurait une retenue extraordinaire de 3 % en faveur des veuves et orphelins.

7. Contrôle des œuvres de bienfaisance : M. Van Meldert demande qu'on confie le contrôle des œuvres au bureau de bienfaisance.

M. Falmagne n'est pas de cet avis, il faut des contrôleurs appartenant à tous les partis et il n'a pas confiance dans le choix du bureau de bienfaisance.

M. Ronvaux propose que le bureau de bienfaisance présente une double liste de 3 candidats choisis dans les 3 partis et que le collège présente à son tour une double liste de candidats parmi lesquels le conseil fera son choix. Le conseil décide que le contrôle des œuvres soit confié au bureau de bienfaisance et le choix des contrôleurs sera fait par le dit.

M. le bourgmestre propose de lever la séance et de continuer aux huit clos. M. Ronvaux demande à discuter les nos 17, 21, 22 de l'ordre du jour.

Voit école du 4^e degré pour jeunes filles, rapport de la commission.

M. Ronvaux fait rapport. La ville a acquis un vaste immeuble pour organiser l'école à partir du 15 octobre prochain. Un crédit de 3.250 fr. est nécessaire pour frais d'établissement. On nommera un directeur avec grade de receveur.

Il dit que cette école répond à un besoin réel, il y a lieu de donner à nos jeunes filles l'occasion de se perfectionner dans les sciences domestiques et professionnelles, de former de bonnes ménagères et d'excellentes épouses.

En plus, l'école permettra aux jeunes filles de se créer une situation indépendante dans le commerce et dans l'industrie. Par la continuation de leurs études spéciales dans l'école professionnelle pour jeunes filles, qui sera logée dans le même immeuble et qui, il l'espère, sera incessamment instituée.

En plus, nous devons exécuter la volonté testamentaire de M. Lelièvre.

Enfin M. Ronvaux répond à l'interpellation concernant l'acquisition d'un immeuble rue Pepin. D'accord avec ses collègues du Collège. M. Charlier étant absent, j'ai chargé une tierce personne d'acquiescer la propriété Berne Deldime, rue Pepin. La question étant urgente, il y avait déjà eu une adjudication provisoire.

Cette propriété, contenant 12 ares, a été acquise au prix de 173.000 francs, calculés sur le prix par m². bâte en pleine voie.

M. Van Meldert, difficile à suivre, fait quelques observations.

Enfin, le conseil ratifie l'acquisition à l'unanimité moins une voix.

La séance publique est levée.

AU HUIS CLOS
Notre Conseil, siégeant à huis clos, a admis tout en regrettant la démission de M. Detombay Gustave.

— M. Lemaitre a été désigné pour remplacer M. Detombay en qualité de membre de la Commission communale d'approvisionnement.

M. Léon Lespinois est désigné membre de la Commission de l'École industrielle, en remplacement de M. Detombay, démissionnaire.

M. le général Van Meldert, compétiteur, ne recueille que 2 voix.

Messieurs Lambert et Spittolt sont nommés instituteurs à titre définitif.

Mademoiselle Jeanne Borsinfant, une de nos brillantes institutrices, a été nommée, à l'unanimité, directrice de notre nouvelle école supérieure du 4^e degré pour filles.

part à la guerre, ainsi que les personnes qui ont été prisonnières de guerre civiles : à 4,30 h. de l'après-midi, le jeudi 12 septembre

C. Séminaire : à 4,45 h. de l'après-midi, le jeudi 12 septembre.

2. Les Étrangers Ennemis : (Pour les hommes nés de 1877 à 1901) Italiens, Français, Anglais, Russes, Serbes, Monténégrins, Japonais, Portugais, Roumains, ainsi que les sujets des États suivants : États-Unis de l'Amérique du Nord, Chine, Brésil, Cuba, Haïti, Panama, Bolivie, Honduras et Guatemala, Grèce, Siam, Libéria, Costarica, Pérou, Uruguay, Nicaragua et l'Équateur.

à 4,20 h. de l'après-midi, le jeudi 12 septembre.

3. Les Belges en surveillance : NAMUR. — Les personnes nées en : Le mardi 10 septembre 1918.

1877-78, à 2 h. de l'après-midi.
1879-80, à 3 h. 15 » »
1881-82, à 3 h. 30 » »
1883-84, à 3 h. 45 » »
1885-86, à 4 h. » »
1887-88, à 4 h. 30 » »
1889-90, à 4 h. 45 » »
1891-92, à 5 h. » »
1893-94, à 5 h. 15 » »
1895-96, à 5 h. 30 » »

Le mercredi 11 septembre 1918.
1897, à 3 h. de l'après-midi.
1898, à 3 h. 15 » »
1899, à 3 h. 30 » »
1900, à 3 h. 45 » »
1901, à 4 h. » »

SAINT-SERVAIS. — Les personnes nées en : Le mercredi 11 septembre 1918.

1877-84, à 4 h. 30 de l'après-midi.
1885-84, à 4 h. 45 » »
1896-01, à 5 h. » »
DOLICE, à 3 h. 30 » »
SAINT-MARC, à 5 h. 30 » »

JAMBES. — Les personnes nées en : Le jeudi 12 septembre 1918.

1877-84, à 3 h. de l'après-midi.
1885-84, à 3 h. 15 » »
1895-01, à 3 h. 30 » »

Les porteurs de permis de voyage doivent se présenter également au Contrôle.

Il ne sera plus exercé aucun contrôle dans les bureaux du MELDEAMT.

Doivent se présenter aux appels : Tous les hommes belges nés en 1877-1901, tous les étrangers ennemis (Italiens, Français, Anglais, Russes, Serbes, Monténégrins, Japonais, Portugais, Roumains et les sujets des États suivants : États-Unis de l'Amérique du Nord, Chine, Brésil, Cuba, Haïti, Panama, Bolivie, Honduras, Guatemala, Grèce, Siam, Libéria, Costarica, Pérou, Uruguay, Nicaragua, et l'Équateur, tous les hommes nés de 1877 à 1901.

Les cartes d'identité et de contrôle doivent être présentées. Celui qui manquera sans excuse sera puni. Il est strictement défendu de fumer pendant les appels, ainsi que d'amener des chiens. Deutsches Meldeamt Namur.

ANNONCES

COUVRIERS et OUVRIÈRES sont demandés à la Confiterie MILET, avenue Prince Albert, Namur. Bons salaires 7206

A Vendre 30.000 superbes EPICEAS de 0,80 à 1 m. et plus. Prix très réduits. — Adresse : Ernest THIBAUT, Mettet. 7238 10

Dictionnaire Larousse acheté plus cher que leur valeur. S'adresser Librairie ROMAN, à Namur. 6591

VINS et de tous produits Alimentation CAFÉ Autorisée SUIS ACHETEUR CACAO petites et grandes quantités 7208

MAISON HOLLANDAISE GROS 30, rue Saint-Nicolas, 30 DETAIL

COMMENT NOUS ECLAIRER CET HIVER La Société « Energy-Car » 10, rue Berckmans, à Bruxelles (usines à Florival) vous tirera d'embaras. Consultez-la sans engagement. Eclairage électrique avec ou sans dynamo, système simple pratique, nombreuses références. Matériel d'installations. 6918 10

BANQUE IMMOBILIÈRE DE BELGIQUE 19, Boulevard Bischoffsheim, 19 BRUXELLES

POUR LES Opérations de Bourse le système des « COMPTES GROUPEMENTS », (avec répartition mensuelle des bénéfices) est très intéressant pour le client auquel il procure des Dividendes sûrs et appréciables. Renseignements détaillés sur demande. 7173

Salle de Ventes Em. Richelet 15-17, Rue du Président, Namur. VENTE PUBLIQUE D'UN NOMBREUX MOBILIER

Piano « Berden », 2 coffres-forts, 100 bouteilles de vins Volnay 1898, 20 bouteilles de cidre, 300 livres divers, dictionnaire Larousse en 7 volumes, 1 couvert en ruolz, 4 chambres à coucher acajou et chêne, salle à manger, salon, glace, tapis, 2 machines à coudre « Singer » et « Victoria », quantité de beaux linges, vêtements, imperméable, chaussures, nombreux objets de ménage, etc., etc., 1 cuisinière émaillée, une à carreaux céramiques.

Le mardi 10, mercredi 11 et jeudi 12 septembre 1918, chaque jour, à 2 h., en la Salle de Ventes E. Richelet, rue du Président, 15-17, Namur.

Au comptant, 10 %. Rien ne sera réservé.

Ordre de la vente : Mardi 10, à 2 h., le mobilier, objets de ménage; à 4 h., les vins et les livres; à 5 h., partie de linges. — Mercredi 11 et jeudi 12 septembre, à 2 h. précises, continuation de la vente des linges, vêtements, toilettes de dames, chaussures, etc.

AVIS Tous les mardis et mercredis, à 2 h. : Vente publique de Meubles, Linges, etc. On accepte tous les jours les objets mobiliers et linges à vendre. — La prise à domicile est gratuite. Grande discrétion. Avance de fonds sur mobiliers déposés en vente. 7233 1

Etude de M^e Paul JEANMART, notaire, à Namur.

Soye (Hérisséau)
Vendredi 13 septembre 1918, à 2 h. précises, au Café du Centre, chez M. Henri Bajart, M^e Jeanmart, notaire, à Namur, vendra définitivement à la requête du propriétaire, Une bonne maison de cultivateur avec grand jardin arboré et terre arable, d'une contenance de 30 ares 60 centiares, joignant Clément Philippet, veuve François Martin, Oscar Faichamps et J.-B. Philippart. Jouissance immédiate. 7237

Etude de M^e HAMOIR, notaire à Namur.

Salzmines-Namur
Mercredi 18 septembre, à 10 h., en l'étude du notaire Hamoir, vente publique, pour sortir d'indivision, des immeubles suivants, situés à Salzmines-Namur :

1. Une maison de commerce, rue Patenier, 65, avec jardin, de 2 ares 30 centiares. Jouissance 1^{er} septembre 1919.

2. Autre, rue Patenier, 46, de 1 are 60 cent. Jouissance 1^{er} septembre 1920.

3. Maison à 2 étages avec jardin, 1 are 50 centiares, rue Henri Blès, 4. Jouissance 1^{er} juillet 1919.

4. Autre maison à 2 étages, avec jardin, 1 are 50 centiares, rue Henri Blès, 6. Jouissance 1^{er} mai 1919.

5. Propriété maraîchère, rue Henri Blès, 174 (maison, remise, fournil et jardin), de 33 ares 60 centiares. En masse ou par lots. Jouiss. 1^{er} mars 1919. Détails aux affiches, renseignements en l'étude. 7239

Namur
Jeudi 19 septembre, à 10 h., en l'étude du notaire Hamoir, MM. Varise feront vendre publiquement une maison de commerce à 3 étages, sise à Namur, rue des Brasseurs, 215, avec sortie au chemin de halage, de 65 cent. Convient pour tout commerce. Jouissance : 1^{er} janvier 1919. 7240

Veizin
Jeudi 19 septembre, à 2 h., au café « L'Élan », à Veizin, vente publique d'une maison avec jardin, à Veizin, de 10 ares, occupée par Désiré Pétré. Jouissance prochaine. 7241

Etudes des notaires HAMOIR, à Namur, et STERPIN, à Syp.

Moustier-sur-Sambre
Mercredi 25 septembre, à 3 h., au café J.-B. Bernard, place de Moustier, les propriétaires feront vendre définitivement les immeubles suivants situés à Moustier-sur-Sambre :

1. Une grande propriété avec jardin emmurillé et arboré, de 65 ares, située rue de l'Église, l'ensemble de 1 hect.; 20 min. gare. Jouissance 1^{er} novembre 1918.

2. Neuf maisons d'employés ou ouvriers, place de l'Église, rue de l'Église, rue des Écoles, rue d'Hardain et rue des Nobles. Toutes ces maisons sont pourvues d'instal. électrique. Plus amples détails aux affiches. Renseignements en l'étude des dits notaires. 7242

Etude de M^e LOGÉ, notaire à Namur.

LA PLANTE-NAMUR